La Ville vous aide à acheter votre premier logement

/ **BUTTE-VERTE** / La Ville et l'État facilitent l'accession à la propriété grâce au Pass foncier®. À la Butte-Verte, 62 logements bénéficiant de ce dispositif vont être mis en vente en mars.

Le projet immobilier
Dans le quartier de la Butte-Verte, entre la Grenouillère et le Champy, le projet « Révélation », construit par le promoteur Pierre Étoile, comprend 104 logements neufs, dont 62 en accession aidée à la propriété. Il s'intègre au projet de rénovation du coeur de quartier de la Butte-Verte porté par la Ville : une large voie piétonne, des commerces, des équipements publics, des immeubles de petite hauteur.

Le projet de rénovation de la Butte-Verte : des immeubles de petite hauteur, des commerces et des équipements publics.

Le dispositif Pass foncier®
Il s'adresse aux ménages dont les revenus sont insuffisants pour acheter un logement au prix du marché, mais trop élevés pour bénéficier d'un logement locatif social. Pour leur permettre de devenir propriétaires, la Ville subventionne chaque appartement, en versant une aide de 4 000 à 5 000 €, selon la taille du ménage. Cette subvention de la Ville déclenche une série d'aides :

- un prêt Pass foncier®, pouvant aller jusqu'à 50 000 €, à un taux de remboursement préférentiel et différé d'amortissement ;
- une TVA réduite à 5,5 % sur le prix d'achat du logement ;
- un doublement du prêt à taux zéro accordé par l'État.

Résultat de ce montage, les mensualités de prêt s'échelonnent de 299 € par mois pour un studio à 991 € par mois pour un quatre pièces, sur un maximum de trente ans. Il faut noter que Noisy-le-Grand est la première ville du département à proposer ce dispositif.

Les personnes concernées
Pour pouvoir bénéficier du Pass foncier®, il faut :

- ne pas avoir été propriétaire dans les deux années précédant l'achat ;
- occuper le logement à titre de résidence principale ;
- avoir des revenus ne dépassant pas un certain plafond de ressources annuelles fixé par l'État (voir tableau).

LES DATES À RETENIR

> Préparer son achat
Journée Privilège
le vendredi 26 mars, de 10 h à 19 h,

suivie du week-end de vente,
les samedi 27 et dimanche 28 mars à partir de 10 h, sous le chapiteau Pierre Étoile, rue de la Butte-Verte.

Un guichet unique
Le montage peut sembler complexe mais la démarche est simple :

- deux réunions publiques seront l'occasion de découvrir le projet immobilier et de connaître les conditions d'accès à la propriété ;
- puis deux journées « Privilège » vous permettront de rencontrer un banquier du Crédit foncier. Il fera office de guichet unique : si votre dossier est complet et retenu, toutes les démarches seront enclenchées d'un coup pour obtenir la subvention de la Ville, le prêt Pass foncier®, le prêt à taux zéro et le prêt bancaire nécessaire pour compléter le financement de votre achat ;
- enfin, suivront immédiatement deux week-ends de vente pour finaliser l'acquisition. Mais attention, ici l'adage prévaut : premier arrivé, premier servi !

Les plafonds de ressources

Nombre de personne du foyer	Plafond du revenu fiscal net imposable
1	31 250 €
2	43 750 €
3	50 000 €
4	56 875 €
5 en plus	64 875 €

Renseignements : Pierre Étoile, 01 43 05 06 06.

EN SAVOIR PLUS

- **http://www.butteverte.fr**.

Haut de page Retour accueil